

**Projet éducatif
des activités de loisirs
et de vacances
pour les 3 à 18 ans
2019 à 2021**



Sommaire

I)	Introduction.	Page 2
II)	Les objectifs municipaux.	Page 3
III)	Le service jeunesse municipal.	Page 5
	a. L'organisation.	
	b. Les structures.	
	c. Les moyens	
IV)	L'offre municipale à destination de la jeunesse.	Page 7
V)	Les partenaires.	Page 10

I) Introduction.

Le rôle éducatif des loisirs n'est plus à démontrer. La municipalité de Déville lès Rouen, souhaite proposer aux jeunes de la commune des loisirs de qualité.

Chez les plus jeunes cela est primordial. Au-delà, du seul but d'éviter le désœuvrement, et de simplement « occuper », les loisirs doivent être un moyen d'épanouissement, de développement et de construction de l'enfant ou du jeune.

Le présent document a pour but de fixer les contours de la politique municipale pour **les activités de loisirs des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans**.

Les objectifs municipaux y sont définis et présentés en tenant compte de l'intérêt de l'enfant ou du jeune, des familles et des contraintes spécifique au territoire.

Les moyens (humains, matériel, financiers, . . .) mis en œuvre sont également abordés.

Les actions et activités menées sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte, elles sont pour cela ponctuées de sorties.

Elles sont le plus souvent organisées en cycle, dans une démarche de parcours pour respecter une progressivité pédagogique.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs des mercredis la stabilité et la permanence des équipe est favorisée.

Les actions menées dans le cadre scolaire ou périscolaire sont quant à elles définies de façon détaillée par le PEDT (Projet Educatif Territorial).

La conduite de ces deux missions, la mise en place et l'évaluation de ces deux projets sont confiées à la direction de la jeunesse, des écoles et des sports.

Les projets et les actions qui en découlent sont donc menés de façon concertée et complémentaire.

II) Les objectifs municipaux.

Aider l'enfant à grandir, à devenir adulte et citoyen.

La notion première qui motivera nos actions sera d'aider l'enfant à grandir. Cette volonté concerne toutes les tranches d'âges, même si elle s'exprime sous des formes différentes. Cela implique de :

- Favoriser l'autonomie.
 - En proposant des activités, des actions, adaptées aux différents publics.
 - En proposant des activités variées pour permettre à chacun de développer ses capacités physiques, intellectuelles et créatives.
 - En impliquant les enfants et les jeunes dans la vie quotidienne des structures.
 - Faire connaître aux enfants le patrimoine socioculturel de leur commune et de leur région (associations, structures, lieux . .).

- Responsabiliser.
 - En impliquant l'enfant et le jeune, dans le choix des activités et des fonctionnements.
 - En associant les familles, qui doivent adhérer à notre projet pédagogique annuel et aux règlements de fonctionnement des différentes structures.

Placer le respect au centre de toutes nos actions.

Le respect prendra des formes très diverses :

- Le respect de l'autre.
 - Par la mise en place d'actions qui permettent à chacun, quel que soit sa particularité, sa différence de s'intégrer dans nos structures.
 - Par le respect strict des règlements établis.
 - Par la découverte de l'autre, par le vivre ensemble, que permet la vie en collectivité. Par la mise en place d'actions visant à expliquer les différentes discriminations.

- Le respect de l'environnement.
 - Par des fonctionnements quotidiens valorisant le développement durable (économies d'énergie, tri des déchets, mode transport. . .)
 - Par des actions et des activités de découverte de l'environnement

Répondre aux besoins des familles.

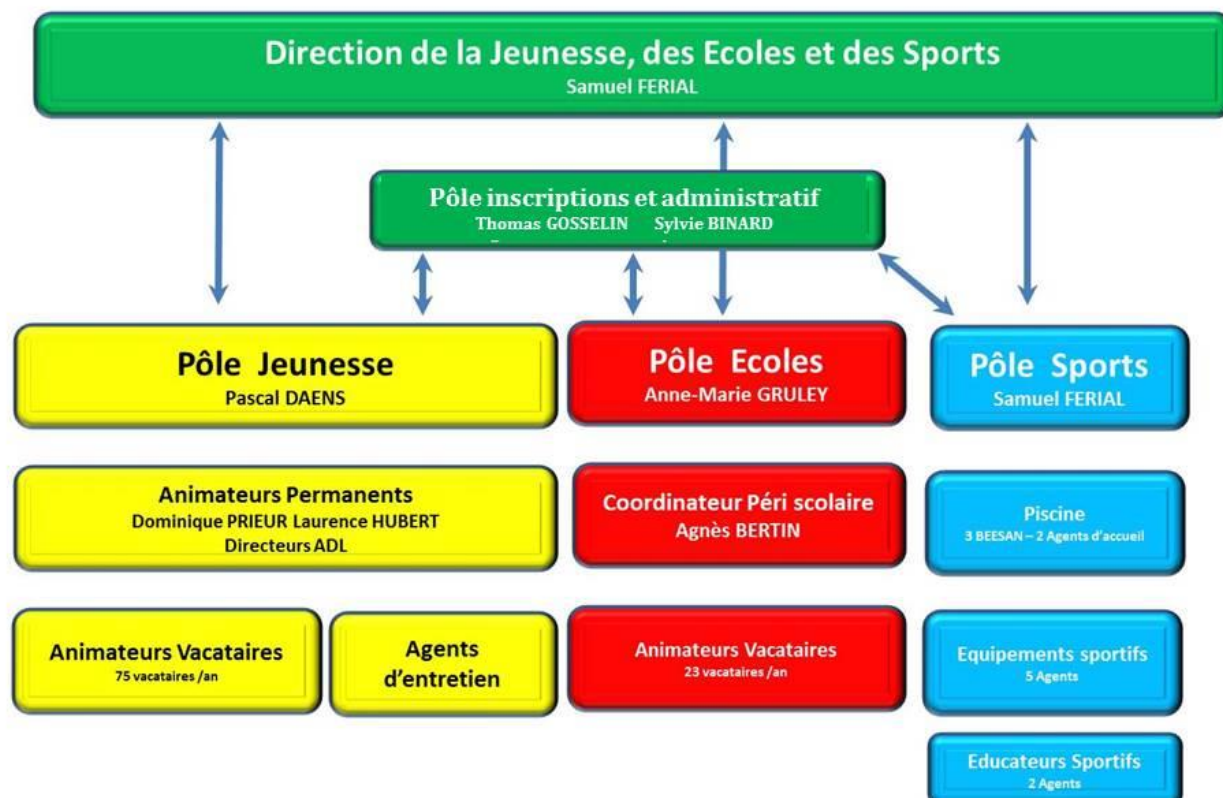
Les familles ont des contraintes individuelles que nous nous efforçons de prendre en compte dans le cadre de nos accueils collectifs.

- En proposant des temps d'accueils adaptés. (dates, horaires, capacités)
 - En permettant des arrivées et des départs des structures, échelonnés cela dans une amplitude horaire en adéquation avec les contraintes professionnelles du plus grand nombre de familles.
- En facilitant les démarches d'inscriptions.
 - Par un pôle inscription dédié.
 - Par la possibilité de s'inscrire par courriel ou par courrier.
 - Par une communication large et variée.
 - Par des tarifs liés aux revenus.
Sur la base du quotient familial défini par la CAF, 4 tarifs sont définis annuellement.

III) La Direction de la Jeunesse des Ecoles et des Sports. Le service jeunesse municipal.

L'organisation.

Organigramme 2019



Les 3 entités « Jeunesse » « Ecoles » et « Sports » sont rassemblées au sein d'une direction unique afin de permettre un travail concerté et transversal.

Les moyens.

- Les moyens humains

La direction est composée de 20 agents territoriaux. Elle emploie environ 80 animateurs saisonniers par an, sur des missions plus ou moins courtes. Un dispositif financier pour soutenir les animateurs vacataires qui souhaitent se former est mis en place.

- Les moyens financiers

Entre 2013 et 2014 la part du budget alloué à la Direction de la Jeunesse des Ecoles et des Sports représentait 13% du budget communal.

Durant l'exercice du précédent projet éducatif (2016 à 2018) cette part a évolué à 13.5% du budget communal. (2016 à 2018)

Les structures.

- Les structures jeunesses.

L'Accueil de Loisirs : Il s'adresse aux enfants de 3 à 16 ans. Il est organisé en 3 tranches d'âges et dispose pour cela de 3 bâtiments distincts.

Les 3 /11 ans sont accueillis rue Ferdinand THIAULT où deux bâtiments de 300 m² ont été entièrement rénovés en 2014. Un bâtiment accueille les enfants d'âge maternel (3 à 5 ans) et l'autre les enfants d'âge élémentaire (6 à 11ans)

Les locaux administratifs du pôle jeunesse sont également à cet endroit.

Les adolescents de 11 à 16 ans sont accueillis rue Jules Ferry, où la maison de l'animation (environ 400 m²) leur est dédiée.

- Les équipements sportifs.

Les jeunes Dévillois et Dévilloises ont à leur disposition :

- 2 stades.
- 3 gymnases.
- 2 dojos.
- Une salle de tennis.
- Une salle de musculation.
- Une salle de boxe.
- Un stand de tir.
- Une piscine.
- Un boulodrome.
- 3 espaces sportifs de proximité (en accès libre).
- Un skate parc(en accès libre).
- Un parcours cyclo-gym.

Selon leur nature ces équipements peuvent être utilisés en accès libre ou via les nombreuses associations ou les dispositifs municipaux.

- Les équipements culturels.

La médiathèque Anne FRANK est accessible à tous les jeunes Dévillois. Sur 1100 m², sont proposés des ouvrages pour tous les âges, plus de 7500 CD audio, 600 partitions, et 1500 DVD.

De nombreuses actions ciblant des publics spécifiques sont menées tout au long de l'année par le personnel municipal.

La maison des arts et de la musique, a été inaugurée en septembre 2018. Elle propose des locaux adaptés, pour les cours de l'école municipale de musique, de danse et de théâtre ainsi que pour une partie des ABCD.

- Autres

De nombreux autres bâtiments municipaux sont utilisés dans le cadre des activités de jeunesse et de loisirs. Notamment les salles du Logis (atelier de céramique, salle de dessin et de peinture, de langue et de couture), les salles informatiques et des salles de réunions.

IV) L'offre municipale à destination de la jeunesse.

Les Accueils De Loisirs.

- Le mercredi et durant les vacances scolaires, pour les enfants de 3 à 14 ans.

Les enfants sont accueillis dès 7h30 les activités débutent à 9h30 pour permettre à chacun d'arriver quand il le souhaite. Le soir les enfants peuvent repartir à 17h mais sont encadrés jusqu'à 18h. Ils peuvent ainsi « s'envoler » en fonction des contraintes de chaque famille. Les enfants sont accueillis rue F .THIAULT mais les locaux de la maison de l'animation sont également utilisés par les plus grands.

- Durant l'été.

Un accueil spécifique est mis en place pour les adolescents à la maison de l'animation rue J. FERRY . Les jeunes de 11 à 16 ans peuvent arriver à leur rythme, entre 8h30 et 9h30 de la même façon en fin d'après-midi, ils peuvent répartir entre 17h et 18h.

Remarque :

L'accueil de loisirs le mercredi est déclaré auprès des services de la direction départementale déléguée de la cohésion sociale de Seine-Maritime sous un statut « périscolaire », dans un souci de cohérence et de complémentarité avec les projets scolaires et périscolaires.

Pour maintenir une bonne qualité pédagogique et pour tenir compte des conditions matérielles d'accueil des enfants, la commune a fait le choix de conserver un taux d'encadrement à 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans et 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans. Les conditions maximales d'encadrement autorisées sont de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de moins de 6 ans.

Les « CAPS Découverte ».

Ce sont des séjours thématiques d'une semaine (5 jours /4 nuits) proposés durant les 2 mois d'été. Tous les séjours sont encadrés par la même équipe durant chaque mois. Elle est composée d'un responsable et de deux animateurs.

Chaque séjour accueille 20 enfants et repose sur une dominante adaptée à la tranche d'âge proposée. L'objectif est de permettre aux enfants de changer pour quelques jours d'environnement et de découvrir de nouvelles pratiques sportives, culturelles.

Les séjours délégués.

La ville propose aux jeunes des séjours organisés par l'Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale(AROEVEN). D'une durée de 10 jours minimum, ils permettent de découvrir de nouvelles activités, de nouvelles régions, pour certains de voir de nouveaux pays.

Une aide financière est apportée par la ville, aux familles Dévilloises en fonction de leurs revenus.

Les ABCD.

Il s'agit d'activités socioculturelles proposées par la Ville en dehors des vacances scolaires. Elles sont annuelles et soumises à inscription. Elles sont ouvertes à tous, certaines plus spécifiques aux jeunes, d'autres aux adultes.

Les objectifs de la Municipalité à travers les ABCD sont d'offrir un panel d'activités socioculturelles et sportives complémentaires à celles déjà existantes à Déville lès Rouen. Elles permettent aux adhérents de pratiquer une ou plusieurs activités de loisirs, en offrant un cadre collectif favorisant le développement des relations sociales.

Elles donnent la possibilité d'évoluer à son rythme et de valoriser le travail effectué dans les différentes activités à travers une exposition annuelle (pour les ateliers artistiques). Les enfants peuvent ainsi pratiquer des activités diverses et variées comme la céramique, la peinture, le dessin ou encore la natation et l'aquagym pour les adolescents.

Le Conseil Municipal des Jeunes.

Cette structure permet aux enfants de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^{ème}) de participer activement à la vie de la commune. Menée par les services municipaux en partenariat avec l'éducation nationale, cette action vise à placer l'enfant dans un rôle de citoyen à part entière. Des élections sont organisées chaque année pour désigner les 24 jeunes conseillers municipaux.

Les Contrats partenaires Jeunes.

En partenariat avec la Caisse D'Allocations Familiales de Seine-Maritime, la commune soutient financièrement, le projet des jeunes de 6 à 19 ans, vers une activité sportive ou culturelle.

Aide à la formation.

Par délibération du 11 septembre 2008, la municipalité de Déville lès Rouen a mis en place un dispositif d'aide à la formation des animateurs. Celui permet aux animateurs qui en font la demande d'être partiellement remboursé des différents stages de formations suivis dans le cadre du BAFA et du BAFD.

Le service des sports et le mouvement associatif.

La variété du monde associatif Dévillois permet de proposer aux jeunes des activités de loisirs et des activités socioculturelles très variées.

La commune Déville lès Rouen accueille environ cinquante associations (sportives et culturelles). Le service des sports et plus largement la direction de la jeunesse des écoles et des sports, ont pour mission de coordonner l'utilisation des différents équipements, et de mettre en œuvre la politique municipale vis à vis des clubs sportifs.

Les éducateurs territoriaux du service des sports, propose également un soutien technique aux enseignants des écoles élémentaires. (Activités nautiques, activités sportives, USEP).

V) Les partenaires.

Les partenaires institutionnels soutiennent financièrement nos actions dans le domaine des activités de loisirs pour les jeunes.

Le conseil départemental.

La commune de Déville lès Rouen perçoit une subvention de fonctionnement pour les Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs. Celle-ci est versée sur les effectifs et les données réelles de l'année écoulée.

La Caisse d'Allocations Familiale.

La CAF apporte un financement annuel pour les différents dispositifs d'accueil de jeunes. Les prestations de services perçues sont soumises à une convention basée sur les heures facturées aux utilisateurs. Un contrat enfance jeunesse a également été signé. Des Contrats Partenaires Jeunes sont également prévus chaque année.